

## **PROCES VERBAL**

### **Séance du 21 Janvier 2019**

### **20 heures 30**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 21 Janvier 2019 à 20 heures 30 mn sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

**Présents :** M. COUSINA Denis, Mme COUSINA Lydie, Mr WAVREILLE Bernard, Mr Jean-Philippe TROUSSET, Mme Sandrine MARIAGE, Mr Joël DELORME et Mme JEANNEY Laurence

**Absents :** Mme KIEFFER Caroline (Procuration à Mme MARIAGE Sandrine)

**Date de convocation :** le 14 Janvier 2019.

Mme Laurence JEANNEY a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du 03 Décembre 2018 est adopté.

#### **I. DELIBERATIONS**

✓ **Délib n° 01/2019 : Construction Salle des Fêtes – Attribution d'un fond de soutien à l'investissement CUGR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire du 17 Décembre dernier, la CUGR a décidé de nous attribuer la somme de 80 000 € au titre du fond de soutien aux investissements communaux pour la construction de notre Salle des Fêtes à la suite de la présentation de notre dossier déposé fin septembre 2018.

La Communauté Urbaine du Grand Reims a établi une convention d'attribution de ces fonds qui précise les modalités de versement et les règles de communication sur cette participation financière, en date du 26 Décembre 2018, et, qu'il convient de signer.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le fond de concours de 80 000 € qui sera actualisé en fonction du montant définitif des subventions accordées par d'autres organismes afin de respecter les règles financières d'attribution,
- S'engage à installer un panneau informant de la participation financière de la CUGR sur le lieu de l'opération,
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

✓ **Délib n° 02/2019 : Réalisation d'un emprunt pour financement de la Construction de la Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le financement envisagé pour la Construction de la salle des fêtes, et propose d'avoir recours à l'emprunt pour environ 20 % du projet. Il soumet l'offre de financement de la Caisse d'Epargne Grand Est qui est la plus intéressante des propositions de financement reçues.

Le Projet total s'élève à la somme de 1 764 595 € T.T.C. comprenant la construction de la salle, la Maîtrise d'œuvre, l'AMO, et le coût des travaux V.R.D.

Un large débat s'instaure, et Mr WAVREILLE précise qu'il n'est pas favorable au recours à l'emprunt étant donné que la commune dispose d'un fond de roulement important, dû en partie à la vente des terrains communaux et qu'il ne voit pas la nécessité d'emprunter. Il demande que ce projet d'emprunt soit rediscuté lors de la prochaine séance de Conseil Municipal afin de présenter des arguments qui confortent sa prise de position.

Monsieur le Maire soumet donc cette délibération au vote du Conseil Municipal, qui, après avoir entendu l'exposé du Maire et la position de Mr WAVREILLE, a délibéré à **8 Voix pour et 1 voix contre** et décidé :

- De prendre en considération et approuve le projet présenté,
- De demander à la Caisse d'Épargne du Grand Est l'attribution d'un prêt à moyen terme de 300 000 €, au taux fixe de 0.99 % et dont le remboursement s'effectuera en 7 années par périodicité trimestrielle.  
**Frais de dossier 200 €**
- D'autoriser Mr le Maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces afférentes à cette demande,
- D'ouvrir les crédits et les débits correspondants au Budget Primitif 2019

✓ **Délib n° 03/2019 : Extension de réseau Tarif Jaune pour alimenter la Salle des Fêtes**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 29/2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau Tarif Jaune alimentant la future Salle des Fêtes. (100 m d'extension au lieu de 50 m suite à la décision prise avec ENEDIS)

Les travaux sont estimés à 4 660 €, le SIEM exécutant la tranchée. Le forfait branchement sera à régler à ENEDIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces travaux d'extension d'un montant de 4 660 € et charge Monsieur le Maire des formalités.

➤ **Délib n° 04/2019 : Avenant au contrat de la Société AGENCIA – Assistant Maître d'ouvrage - Marché Construction Salle des Fêtes**

*Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la SEM AGENCIA retenue en qualité d'AMO en date du 23 Octobre 2012, a dû procéder à des missions complémentaires au fur et à mesure de l'avancement du projet de la construction de la Salle Polyvalente.*

*Ces missions sont relatives aux consultations de marchés de travaux comprenant :*

**-La consultation liée aux travaux de construction de la salle polyvalente (9 lots)**

- a. Publication de l'avis d'appel public à la concurrence sur les supports adaptés : 200 euros
- b. Mise en ligne du DCE, réponse aux questions des candidats sur la procédure et les documents de la consultation : 300 euros
- c. Réception des candidatures et des offres dématérialisées, établissement des registres correspondant : 200 euros
- d. Analyse des candidatures, assistance pour les demandes de pièces complémentaires : 300 euros
- e. Préparation des courriers informant du rejet des candidatures et des offres et les courriers en réponse aux demandes d'explication des candidats non-retenus : 300 euros

**- La consultation liée aux travaux de desserte réseaux (lot unique)**

- a. Publication de l'avis d'appel public à la concurrence sur les supports adaptés : 200 euros
- b. Mise en ligne du DCE, réponse aux questions des candidats sur la procédure et les documents de la consultation : 300 euros
- c. Réception des candidatures et des offres dématérialisées, établissement des registres correspondant : 200 euros
- d. Analyse des candidatures, assistance pour les demandes de pièces complémentaires : 300 euros
- e. Préparation des courriers informant du rejet des candidatures et des offres et les courriers en réponse aux demandes d'explication des candidats non-retenus : 300 euros
- f. Mise en ligne des données essentielles au marché : 200 euros

L'Avenant proposé s'élève à la somme de 2 800 € H.T, soit une augmentation de 8,53 % du marché initial.

Le Maire propose au conseil de se prononcer sur cet avenant.

Après avoir entendu le Maire,

Les membres du conseil,

Décident à l'unanimité,

D'accepter la proposition de devis complémentaire pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour un montant de 2 800 € HT soit 3 360 € T.T.C.

Et autorise Mr le maire à procéder à la signature de cet avenant.

➤ **Délib n° 05/2019 : Marché Salle des Fêtes – lot 4 Entreprise GAYET – Proposition pour travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les réunions de chantier hebdomadaires ont montré un oubli dans le lot 4 en matière de sécurisation de la couverture pour entretien de la gouttière et du chéneau.

L'Entreprise GAYET a donc présenté un devis pour travaux complémentaires afin de prévoir la sécurisation de la couverture pour entretien de la gouttière et du chéneau s'élevant à la somme **de 3 003.89 € T.T.C**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'accepter la proposition de l'Entreprise GAYET pour ces travaux supplémentaires s'élevant à la somme de 2 503.24 € H.T soit 3 003.89 € T.T.C
- D'autoriser Mr le maire à procéder à la signature de ce devis complémentaire.

➤ **Délib n° 06/2019 : Construction d'une salle polyvalente – Demande de Subvention au Conseil Départemental**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 20/2017**

La commune d'Ormes a décidé depuis déjà quelques années, la construction d'une salle polyvalente sur son territoire. L'Avant-projet définitif a été validé, le permis de construire a été déposé, et les entreprises sont en cours de consultation.

Répondant à des besoins non satisfaits en termes d'accueil d'activités sportives, ludiques, d'associations diverses, cet équipement s'inscrit de manière cohérente dans le développement local de la commune et de l'intercommunalité, et rendu nécessaire par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les données de base du projet sont les suivantes :

- ✓ La salle polyvalente se situera sur un terrain propriété de la Commune de 11 900 m<sup>2</sup>.
- ✓ La superficie prévisionnelle de l'équipement est d'environ 200 m<sup>2</sup> en sus des espaces techniques et de la cuisine.
- ✓ Elle devra pouvoir accueillir 200 personnes, pour des activités diverses : associations (club de gym, comités des fêtes, pompiers ...) repas et réunions de famille, mariages, manifestations, réunions communautaires, etc...

A ce stade, la Commune a désigné comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage la SEM AGENCIA, chargée de l'accompagner depuis la programmation jusqu'à la livraison de l'ouvrage et son parfait achèvement et a confié la Maîtrise d'œuvre par délibération en date du 27/10/2016, à la Société IDONEIS qui après plusieurs réunions de travail, nous a présenté l'APD chiffré.

Le montant provisoire total de l'opération au stade avant programmation est de 1 470 496 € H.T soit 1 764 595 € TTC.

Le début des travaux a eu lieu début Décembre 2018, et un phasage avait été prévu :

- **Phase 1** (Travaux préliminaires, terrassement, plateforme et démarrage du gros œuvre) pour un montant HT de 285 000 €
- **Phase 2** (1<sup>er</sup> trimestre 2019 : Construction du bâtiment et aménagements) pour un montant HT de 933 306 €

Etant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De solliciter de la part du Conseil Départemental une subvention au taux maximum de 20 % pour la réalisation de cette opération sur la base de prix phase 2, étant donné le cumul possible avec la DETR au titre de l'année 2019,
- De doter Mr le Maire de tous pouvoirs à l'effet de cette sollicitation.

➤ **Délib n° 07/2019 : Marché Salle des Fêtes Lot 8 – Entreprise CONRAUX – Proposition de travaux supplémentaires**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les réunions de chantier hebdomadaires ont montré que dans le lot 8 le système de chauffage proposé ne permettait pas le rafraîchissement de la future salle polyvalente, et Monsieur WAVREILLE a expliqué la nécessité de ces travaux.

L'Entreprise CONRAUX a donc présenté un devis pour travaux supplémentaires ayant pour objet le rafraîchissement de la salle par la réversibilité de la Pompe à chaleur, ainsi que les modifications induites sur la CTA et les réseaux, s'élevant à la somme de 4 108.40 € HT soit 4 930.08 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'accepter la proposition de l'Entreprise CONRAUX pour ces travaux supplémentaires s'élevant à la somme de 4 930.08 € TTC
- D'autoriser Monsieur le maire à procéder à la signature du devis.

➤ **Délib n° 8/2019 : Raccordement électrique de la Salle des Fêtes – Devis de Travaux ENEDIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un responsable de chez ENEDIS a participé à plusieurs réunions de chantier afin de pouvoir réaliser une étude pour le futur branchement électrique de la Salle des Fêtes.

ENEDIS nous a donc fait parvenir un devis et une convention de raccordement à signer.

Les travaux sont estimés à la somme totale de 3 636.60 € H.T. mais notre contribution s'élèvera à 2 488.20 € HT soit **2 985.84 € TTC**, une partie des travaux étant prise en charge par ENEDIS .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte ces travaux de raccordement pour un montant de 2 985.84 € TTC
- autorise Mr le Maire à signer la convention avec ENEDIS
- charge Mr le Maire de toutes les formalités référentes à ce dossier.

➤ **Délib n° 09/2019 : Convention d'occupation du logement communal 4 Place de la République**

Monsieur le Maire précise que suite au départ de Mme BRUNELLA du logement communal, la commune avait fait passer une annonce dans le village pour trouver de nouveaux locataires.

Une famille habitant à Gueux, Mr et Mme DUPUIS Jérôme, souhaite louer notre logement, et a demandé congé à son bailleur actuel.

Ils prendront possession des lieux, le 15 Février prochain.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition de Mr et Mme DUPUIS Jérôme le logement situé au 4 place de la République à compter du 15 Février 2019 pour un loyer mensuel de 715 € (revalorisé au 01/02/2019) et pour une durée de bail de 3 ans sous réserve de renouvellement
- de fixer le dépôt de garantie à la somme de 700 €
- les consommations d'eau potable et d'électricité seront directement acquittées par les locataires lors de leur période d'occupation.

**II - QUESTIONS DIVERSES**

➤ **D.I.A. :**

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner envoyée le 17 Janvier 2019 pour avis à la CUGR : (Aucune préemption sur la vente de ce bien)

✓ *DIA 1/2019 Vente Eau et bulles Rue des Blancs Fossés*

➤ **Informations diverses :**

- Décision d'équiper l'atelier municipal d'une alarme. Deux devis ont été étudiés : L'Entreprise retenue est la SARL Alarme et Sécurité Champenoise à Faverolles pour la somme de 1560 € TTC.
- Demande d'installation d'un camion coiffure. Le Conseil Municipal a donné son accord.
- Fête patronale 2019 – réponse positive à faire à Mr LAMBERT pour le Week end des 14 et 15 Septembre 2019.
- Info : Passage du Tour de France sur le territoire communal (Loison) le 8 Juillet prochain

**Séance du 21 Janvier 2019**

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
01/2019	Subvention	Attribution d'un fond de soutien à l'investissement CUGR – Construction salle des Fêtes	1
02/2019	Finances Budget	Réalisation d'un emprunt à moyen terme C.E	1
03/2019	Marché Public	Extension de réseau Tarif Jaune pour alimenter Salle des Fêtes	1
04/2019	Marché Public	Avenant au contrat AMO AGENCIA – Salle des Fêtes	1
05/2019	Marché Public	Travaux supplémentaires lot 4 Entreprise GAYET	2
06/2019	Subvention	Demande de Subvention au Conseil Départemental – Salle des Fêtes	2
07/2019	Marché Public	Travaux supplémentaires lot 8 -Entreprise CONRAUX	2
08/2019	Marché Public	Raccordement électrique de la salle des fêtes – Travaux ENEDIS	2
09/2019	Patrimoine Locations	Convention d'occupation du logement communal 4 Place de la République	3

**EMARGEMENTS**

<b>Michel SUPLY</b>	<b>Bernard WAVREILLE</b>	<b>Denis COUSINA</b>	<b>Joël DELORME</b>
<b>Caroline KIEFFER</b>  <b>Absente procuration</b>	<b>Marcel MOULINET</b>  <b>Démissionnaire</b>	<b>Lydie COUSINA</b>	<b>Laurence JEANNEY</b>
<b>Sandrine MARIAGE</b>	<b>Jean-Philippe TROUSSET</b>		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.